

# Interview

## **S**écurité, archivage électronique et intelligence économique, un trio gagnant

M. Jean-Marc Rietsch, Président de la FEDISA (1)

par Isabelle Pottier



### **Pouvez-vous nous présenter brièvement la FEDISA et son intervention auprès du CIGREF ?**

La FEDISA (Fédération européenne de l'ILM, du Stockage et de l'Archivage) a pour mission d'informer et d'assister les utilisateurs, de fluidifier et de participer au développement du marché de la gestion et de la conservation de l'information électronique. L'idée est née il y a un an, avec Jean-François Pépin, Délégué Général du CIGREF (2), de collaborer à un livre blanc pour montrer que la sécurité -au sens classique du terme-, l'archivage électronique et l'intelligence économique ont une même fonction, celle de protéger les données et l'information au sein de l'entreprise.

Au-delà de cela, le livre blanc sur la protection du patrimoine informationnel de l'entreprise a voulu innover le discours traditionnellement entendu en la matière, en présentant l'archivage électronique comme un pan de la sécurité. L'ouvrage fait également une place importante aux notions juridiques en matière de protection du patrimoine et présente des solutions innovantes comme le dépôt notarial, nouveau service mis en place par la chambre des notaires de Paris.

### **Quelles sont les grandes lignes du livre blanc ?**

Nous avons déjà fait un premier livre blanc avec le CIGREF en 2005 sur l'archivage électronique à l'usage du dirigeant, qui abordait les aspects techniques, juridiques et organisationnels. Dans ce second livre blanc, nous développons une réflexion sur les aspects sécuritaires de la question et faisons entrer l'archivage électronique dans le plan stratégique de l'entreprise dès lors qu'il va lui permettre de valoriser son patrimoine. L'archivage électronique ne doit pas être vu comme une contrainte ou un mal nécessaire mais au contraire, comme un moyen de gagner en efficacité en réorganisant les flux d'informations, voire en mettant en place de nouveaux services auxquels on n'aurait pas pensé.

Cette étude est structurée en trois parties, la sécurité (incluant l'archivage électronique), la protection juridique et l'intelligence économique. La sécurité traite des questions d'intégrité, d'identification et d'authentification sur les systèmes informatiques. Il y a encore une énorme prise de conscience à faire. Viennent ensuite les questions de confidentialité et de pérennité. La protection juridique aborde tous les outils juridiques à disposition des entreprises pour protéger leurs informations (contrats, dépôts de brevet, dépôt notarial, etc.). Enfin, la dernière partie de l'étude montre l'importance de la notion d'intelligence économique dans un cadre défensif mais également « pro-actif » : protéger et enrichir son patrimoine.

### **Quels sont les axes de progrès des entreprises sur ces questions ?**

Les entreprises doivent aujourd'hui prendre conscience que l'archivage électronique est un moyen de protéger leur patrimoine informationnel et que si elles se protègent mal, elles perdront de l'information et par là même, de la valeur.

L'intelligence économique n'est pas toujours bien perçue et ne doit pas être considérée comme un simple phénomène de mode. Les entreprises doivent non seulement protéger mais utiliser l'information au sens de la « connaissance » car c'est la seule façon aujourd'hui de faire face à l'extension de la concurrence mondiale.

(1) <http://fedisa.eu/fedisa2007/> ; (2) [www.cigref.fr](http://www.cigref.fr)